

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 25 Dispositif Argent de Poche 2022

Rapporteur : F. Ballester

Par délibération en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a validé la mise en place du dispositif « argent de poche ».

Compte tenu du succès rencontré lors de l'édition 2021, il a été décidé de renouveler le dispositif « Argent de Poche » en le proposant sur les vacances de Printemps (2 semaines) et les vacances d'été (7 semaines).

Pour rappel, le dispositif permet à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. L'encadrement est assuré par du personnel pédagogique et technique. Les

chantiers doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie.

Les dossiers de candidatures seront à disposition 3 semaines avant chaque période, et les candidatures seront priorisées :

- 1) en proposant prioritairement aux jeunes qui n'avaient pu être pris l'année dernière de participer à cette nouvelle action,
- 2) en fonction de l'arrivée des dossiers,
- 3) en fonction des disponibilités des jeunes.

Il est proposé pour des raisons organisationnelles et techniques d'augmenter le montant de la rémunération par ½ journée de 15 à 20 euros. En effet, le paiement s'effectuant en argent liquide, le retrait des billets 5 € pose quelques difficultés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 09 mars 2022,

AUTORISE la reconduction du dispositif « argent de poche »

MODIFIE le montant de la rémunération en le portant de 15 à 20 € par ½ journée.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget 2022

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 23 Mars 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

